

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230315-20230324-DE  
Reçu le 12/04/2023

Commune de LIVERNON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 15 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 10

Votants 11

Absents 01

Date de la convocation :

08 mars 2023

Date d'affichage :

08 mars 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-03-24

Devis pour avenant  
entreprise EIFFAGE  
déplacement de la baie  
sono  
Lot n° 13 /  
Maison Courdes

Acte rendu exécutoire après

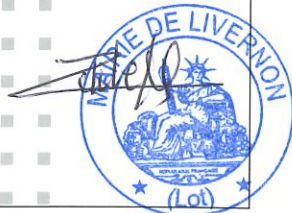
Dépôt en Sous-Prefecture

Le 12/04/2023

Et publication ou notification

Du 14/04/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le quinze du mois de mars à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa- Galineau Sébastien -  
Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mézy Amandine –  
Serrau Martial – Soulier Bruno – Verbiguié Laurie.

Mejecaze Jean-Paul a donné procuration à Verbiguié Laurie.

Secrétaire de séance : Bouyssou Vanessa.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un avenant  
concernant le Lot n° 13 / Electricité est nécessaire pour le marché de  
la maison Courdès car il est nécessaire de déplacer la baie sono.  
Le devis présenté par l'entreprise EIFFAGE, à l'appui du projet  
d'avenant s'élève à 734,51 € HT, soit 881,41 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité  
le devis afférent à l'avenant au Lot n° 13 concernant l'entreprise  
EIFFAGE pour un montant de 881,41 € TTC, et charge Monsieur le  
Maire de signer tout document nécessaire à intervenir

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

